



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 juin 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 19 juin 2014		
Date d'affichage 19 juin 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service financier - Actualisation n°8 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à la construction de la cuisine centrale</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<u>POUR</u> : 33		
<u>CONTRE</u> : 0		
<u>ABSTENTION</u> : 0		

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUICHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHEVROT Régis donne procuration à CHOLLEY Jocelyne,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à BOUTIER Jean-Paul

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUICHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme n°1 relative à la construction de la cuisine centrale a été actualisée lors de la séance du conseil municipal en date du 17 décembre 2013. Il convient à ce jour d'effectuer une nouvelle actualisation en raison de l'augmentation des études.

VU le Code général des collectivités locales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 ;

VU la délibération du 26 mars 2009, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction de la cuisine centrale ;

VU la délibération du 25 février 2010 relative à l'actualisation n°1 de cette autorisation de programme ;

VU la délibération du 8 mars 2011 relative à l'actualisation n°2 de cette autorisation de programme ;

VU la délibération du 8 décembre 2011 relative à l'actualisation n°3 de cette autorisation de programme ;

VU la délibération du 26 janvier 2012 relative à l'actualisation n°4 de cette autorisation de programme ;

VU la délibération du 28 juin 2012 relative à l'actualisation n°5 de cette autorisation de programme ;

VU la délibération du 31 janvier 2013 relative à l'actualisation n°6 de cette autorisation de programme ;

VU la délibération du 17 décembre 2013 relative à l'actualisation n°7 de cette autorisation de programme ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

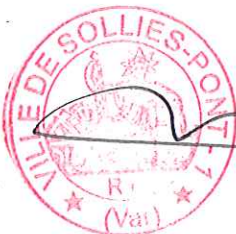
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 concernant la construction de la cuisine centrale conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIL. 2014
et publication ou notification du 03 JUIL. 2014



AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 : CUISINE CENTRALE

OPERATION N°903

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P2011	C,P2012	C,P2013	C,P2014
ETUDES	251 C/2031 903	229 908,00	11 733,00	89 625,00	68 063,00	9 941,00	21 686,00	28 860,00
TRAVAUX DE BATIMENTS	251 C/2313 903	1 514 223,00	963,00	2 545,00	1 173 885,00	237 224,00	93 051,00	6 555,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS	251 C/2315 903	88 564,00	0,00	0,00	63 373,00	25 191,00	0,00	0,00
EQUIPEMENT	251 C/2188 903	289 572,00			10 323,00	228 866,00	47 430,00	2 953,00
TOTAL		2 122 267,00	12 696,00	92 170,00	1 315 644,00	501 222,00	162 167,00	38 368,00
RECETTES								
AUTOFINANCEMENT		939 067,00	12 696,00	92 170,00	442 444,00	214 270,00	140 603,00	36 884,00
SUBVENTIONS	251 C/1323 903	490 000,00	0,00	0,00	180 000,00	286 952,00	21 564,00	1 484,00
EMPRUNT	251 C/1641 903	693 200,00	0,00	0,00	693 200,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 122 267,00	12 696,00	92 170,00	1 315 644,00	501 222,00	162 167,00	38 368,00

